

SOUS LE RÉGIME DE VICHY

L'Afrique du Nord fut soumise aux lois racistes de Vichy durant la Seconde Guerre mondiale

Avant d'aborder cette période de l'histoire, précisons qu'après la victoire du Front Populaire de Léon Blum en France en 1936, des voix de l'extrême droite se firent entendre au Maroc. Des cellules de *Croix de Feu*, mouvement d'extrême droite antisémite se formèrent. Il y eut des marches de fascistes, bérets noirs sur la tête, scandant : « Mort aux Juifs, Léon Blum au poteau ! » Les journaux de l'Action Française gagnèrent une certaine popularité. Il existait donc au sein de la société des Français du Maroc une faction encline à donner crédit à la propagande antisémite.

Il y eut des incidents antisémites dans les années 30 : à Sfax en 1932 ; à Casablanca et à Tétouan en 1933 ; à Constantine en 1934 où il y eut 26 morts et 81 blessés ; à Meknès en 1937 et 1939 ; un incident majeur fut évité de justesse à Fès en 1934. Selon toute vraisemblance, certains de ces incidents auraient été encouragés par des éléments européens. En outre, le passage du Mufti de Jérusalem dans le Nord du Maroc donna lieu à des slogans antijuifs au sein de la population musulmane. Le Makhzen protesta contre le fait que les Juifs avaient déménagé dans des quartiers musulmans et le pacha de Marrakech fit de même un peu plus tard.

L'antisémitisme des Français prit son origine en métropole ?

Certainement. Dans *les Annales marocaines*, **Christian Houel** justifiait ainsi l'antisémitisme français : « Nous restons libres de ne pas aimer les Juifs. Il n'en est pas un qui ne doive s'incliner devant l'œuvre qu'ils ont accomplie et à qui on doit la prospérité commerciale des grandes cités... L'antisémitisme a de profondes racines dans les masses françaises émigrées. Mais ... le Juif y est pour quelque chose. Le « cachirisme » si j'ose dire, s'oppose à nos mœurs romaines... Les Juifs ne seront pas considérés

égaux quand ils auront changé de costume et de langage.» On pouvait lire dans l'éditorial du journal *Le Soleil du Maroc* du mois de juin 1933 : « J'ai indiqué le caractère urgent des mesures à prendre pour continger les élèves juifs dans les lycées et écoles supérieures, dans certaines professions libérales, quitte à orienter les masses dans des métiers dont jusqu'ici elles s'écartaient, volontairement ou non. » *La Voix Française*, journal antisémite, se fit le porte-parole de la propagande antisémite. Le mouvement fasciste *Croix de feu* qui comptait 500 000 membres en France en 1936, devint pro-nazi, pro-pétainiste et antisémite durant la Seconde Guerre mondiale. Il était également présent au Maroc.

Il faut souligner également que la francisation rapide de la communauté juive donnait le vertige à certains Français et que des relents d'antisémitisme n'étaient pas loin. Il ne faut pas oublier non plus que les années d'avant-guerre furent des années de propagande antijuive obsessionnelle. Ce fut peut-être la première intoxication à grande échelle avec les outils médiatiques du vingtième siècle et l'opinion publique n'avait point encore développé de discernement critique. Bien des bonnes consciences se laissèrent endoctriner tels des moutons de Panurge.

Notons aussi que des manifestations de solidarité envers les Juifs d'Europe se tinrent dans plusieurs villes du Maroc. La revue *L'Afrique du Nord illustrée* du 28 mai 1933 rapporte qu'un rallye rassemblant plus de trois mille personnes se tint à Casablanca, au cinéma Régent. Parmi les dignitaires l'on put remarquer la présence du Grand rabbin **Moché Elyakim**, M. **Rolland** de la *Ligue des droits de l'homme* et M. **Chaignaud** des *Combattants de la Paix*.

Qu'en fut-il des lois racistes ?

Peu avant la guerre, les Juifs marocains levèrent des fonds pour venir en aide à la France et des centaines de personnes se portèrent volontaires dans l'armée, mais se virent refusées. Lorsque des représentants de la communauté juive présentèrent leurs vœux traditionnels de bonne année le

1^e janvier 1940, le Résident général Noguès les remercia en ajoutant : « Dites surtout à vos coreligionnaires de ne pas profiter de la guerre. »

En juin 1940, les Allemands occupèrent la majorité de la France. À Vichy, dans la zone non occupée, le Maréchal **Pétain** administrait les territoires Outre-mer. En France, les lois racistes antijuives furent appliquées le 3 octobre 1940. La commission Xavier Vallat mise sur pied en mars 1941 par le gouvernement Vichy fut chargée de traiter de « la question juive » en Afrique du Nord. Les Juifs d'Algérie perdirent leur nationalité française qu'ils avaient obtenue en vertu du décret Crémieux de 1870. Les Juifs de Tunisie perdirent la possibilité d'obtenir la citoyenneté française que leur accordait la loi Morinaud de 1923. Au Maroc, les Juifs pouvaient obtenir la citoyenneté française seulement s'ils avaient eu à leur actif un service militaire exceptionnel.

Le dahir du 31 octobre 1940 interdit aux Juifs l'accès aux fonctions publiques, y compris celle de l'enseignement (sauf dans les établissements réservés exclusivement aux Juifs).

La loi de Vichy du 2 juin 1941 obligea les Juifs à se soumettre au recensement et déclarer leurs biens. Elle fut suivie d'un dahir marocain le 5 août 1941 au terme duquel un grand nombre de professions fut interdites aux Juifs, notamment en finance, en journalisme, et dans les métiers liés au théâtre et au cinéma. Les projectionnistes, les ouvreuses et les caissiers de cinéma furent licenciés. 500 Israélites furent exclus de l'administration. Seuls 3 des 30 avocats juifs purent continuer d'exercer leur profession. Le nombre de médecins juifs fut limité à 2% (il était de 17% à Casablanca) et l'application de cette politique fut difficile. Le nombre d'écoliers juifs dans les institutions françaises fut limité à 10% (alors qu'en métropole, le numerus clausus limitant l'accès des Juifs aux institutions d'enseignement ne fut appliqué qu'aux établissements d'enseignement supérieur) et le quota de professeurs juifs fut restreint. Toutefois, le réseau des écoles de l'Alliance Israélite Universelle continua de fonctionner.

Le 22 juin 1941, dix mille légionnaires manifestèrent à Casablanca en présentant un immense portrait du maréchal Pétain à la foule. Le *Service d'ordre légionnaire* fasciste fut actif dans les grandes villes au Maroc.

Le 18 août, **Xavier Vallat**, Commissaire général aux questions juives, débarqua en toute pompe au Afrique du Nord pour vérifier l'application du statut des Juifs. Il fut reçu par le sultan et établit un bureau spécialisé dans les questions juives. Jalouse de ses prérogatives, la Résidence vit mal l'installation de délégués permanents, arguant que la duplication de services était inutile.

Le 19 août 1941, un arrêté viziriel ordonna aux Juifs de quitter leur domicile « en ville nouvelle » pour réintégrer les quartiers juifs ou Mellahs.

La censure fut appliquée aux journaux et aux livres juifs. Ainsi, la pièce en judéo-arabe *Le prisonnier de Séville* de **Méïr Cohen** fut interdite. Sa pièce *Samson et Dalila* fut filtrée par la censure.

Il faut ajouter à ces mesures la circulaire 372 du 29 décembre 1940 qui tenait à cœur au Grand vizir Mokri : L'interdiction faite aux Israélites d'embaucher des femmes musulmanes, car cela répondait « à un impératif religieux.»

La ségrégation fut instaurée dans les piscines, ouvertes vendredi pour les Musulmans, samedi pour les Juifs, après quoi l'eau était changée pour les Chrétiens. Le rationnement de la nourriture se fit selon des critères racistes : la ration mensuelle de café fut de 200 grammes pour les Européens et de 50 grammes pour les Juifs. Celle du vin fut de 10 litres pour les Européens et de 2,5 litres pour les Juifs. Celle du savon fut de 200 grammes pour les Européens et de 70 grammes pour les Juifs et les Musulmans. Celle du sucre fut de 800 grammes pour les Musulmans et de 600 grammes pour les Juifs. Celle du sel fut de 25 grammes pour les Musulmans et de 15 grammes pour les Juifs. La viande n'était accessible qu'aux Européens à raison de 250 grammes par mois. Le marché noir était partout. Durant la conférence d'Anfa réunissant **Charles De Gaulle**, **Franklin Roosevelt** et **Winston Churchill** en janvier 1943, des manifestants exprimèrent leur frustration en chantant : « Maréchal nous voilà, tous

derrière, tous derrière ! Les poches trouées, les pieds nus, le ventre creux, les choses aussi.» Dans la zone espagnole, le rationnement fut identique pour l'ensemble de la population. Malgré la propagande officielle, les Juifs continuèrent de vivre normalement et la ville de Tanger accueillit des centaines de réfugiés juifs ayant fui l'Europe. Ils furent secourus par les mouvements philanthropiques des Juifs des États-Unis. Toutefois, les prérogatives communales des Juifs qui étaient en vigueur depuis l'adoption du décret du 15 février 1925, furent abolies. L'Espagne franquiste critiqua le sort fait aux Juifs du Maroc français au point que le consul de France à Larache s'en inquiéta dans un rapport rédigé le 22 août 1941.

Y eut-il des abus contre les Juifs ?

Le recensement des Juifs et ce qu'il représentait inquiétait énormément la communauté juive qui s'y plia à contrecœur. Le refrain « Maréchal nous voilà ! » devait être entonné partout. Les fascistes jetaient les bérets des enfants juifs car le béret noir représentait pour eux un symbole fasciste. On retira en public au capitaine **Méïr Assor** son grade et ses médailles militaires françaises en raison de sa confession juive. À Fès, des scouts musulmans incités par la radio allemande en langue arabe à se venger des Juifs pour leur collaboration avec la Résidence, attaquèrent le local juif *Le Cercle* et la police alertée plusieurs fois finit tant bien que mal par disperser les émeutiers. À Safi, les chemises noires forcèrent les leaders communautaires à enlever leurs vêtements européens et à mettre le burnous traditionnel des Juifs du ghetto et de se promener le crâne rasé dans la ville. Contrairement à l'effet recherché par les fascistes, la population musulmane demeura réservée. De façon générale, la campagne d'excitations des citoyens musulmans contre les Juifs n'aboutit pas.

En juin 1940, un bateau transportant plus de 3 000 réfugiés juifs d'Europe arriva à Casablanca. Ses occupants ne reçurent pas l'autorisation de débarquer. Un des réfugiés s'arrangea à faire passer un message qui se retrouva entre les mains de Mme **Cazès Benattar**. Cette dernière s'occupa

des réfugiés. Elle abandonna sa pratique juridique, contacta les bureaux de la *Joint (American Joint Distribution System)* à Lisbonne et s'arrangea à ce que ces réfugiés y soient redirigés.

Il y eut des incidents isolés dans lesquels certains pachas commencèrent à dépouiller certaines femmes juives de leurs bijoux, agissant ainsi avant que les Français ne s'approprient de ces biens. Ce fut le cas à Mogador, rapporté à l'auteur par **Jo Elharar**, fonctionnaire limogé par le régime de Vichy qui dut changer de profession pour devenir mécanicien. Mais il faut souligner que dans l'ensemble, les lois racistes ne s'accompagnèrent pas d'abus de la part des Musulmans, contrairement à l'exemple de certaines régions de l'Europe de l'Est ou même de France, où une partie de la population locale collabora avec les Nazis. D'une part, les lois racistes tout comme le rationnement, touchaient également les Musulmans. De l'autre, beaucoup de Musulmans pressentaient que la logique du gouvernement de Vichy était telle qu'ils en seraient les prochaines victimes.

Il y eut aussi la réalité des camps de travail.

Qui peuplait les camps d'internement ?

Les camps étaient construits pour interner des populations soupçonnées de s'opposer au régime fasciste : les communistes, les syndicalistes, les membres des Brigades internationales qui avaient combattu du côté des républicains espagnols, les gaullistes, les nationalistes algériens et marocains, les condamnés de droit commun, les ex-légionnaires (Allemands, Russes, Juifs, Autrichiens, Turcs...) qui s'étaient engagés dans l'armée française, les Francs-maçons, les homosexuels, les étrangers (Britanniques), les Juifs. Ces derniers constituaient 10% de l'ensemble des internés des camps en Afrique du Nord. La vie dans les camps de travail était extrêmement pénible et de nombreux prisonniers furent affectés aux travaux de construction de la ligne de chemin de fer Méditerranée-Niger. Beaucoup y moururent de fatigue, de maladie et de malnutrition et des chefs de camp sadiques se livrèrent à des exactions et des humiliations

répétées. Après la Libération, certains d'entre eux furent jugés et condamnés à mort.

Les camps de travail étaient localisés à Casablanca, Im-Fout, Marrakech, Moulay Bu Azza, El-Akreuch (Rabat), Settat, Sidi Al-'Ayachi. Les camps d'internement étaient localisés à Skrirat, Oued Zem, Bou-Dnib, Camp Boulhaut, Djerada, Immouzer, Kasba-Tadla, Ksar-es-Souk, Marrakech, Mediouna, Midelt, Missouri, Mogador, Oued Monod, Port-Lyautey, Rabat, Safi, Tanoudja et bien d'autres sites. Les camps de Bou 'Arfa, Tendrara, Menabha et Meridja étaient des chantiers rattachés aux mines de Djerada et à la construction du chemin de fer Méditerranée-Niger. Les effectifs des camps variaient de quelques dizaines à quelques centaines. **Jacob Oliel** qui a écrit de nombreux ouvrages sur les Juifs sahariens, a recensé ces sites dans le livre *Les camps de Vichy, Maghreb-Sahara, 1939-1944*. **Michel Abitbol** dont les travaux de recherche ont également porté sur les Juifs sahariens a publié l'ouvrage : *Les Juifs d'Afrique du Nord sous le régime de Vichy*.

Y avait-il un danger réel pour les Juifs d'Afrique du Nord, comparable à celui vécu par les Juifs d'Europe?

Lors de la Conférence de Wannsee tenue à Berlin le 20 janvier 1942, l'extermination de 11 millions de Juifs d'Europe fut décidée. La France comptait alors 300 000 Juifs. Cependant, le document nazi fait état de 865 000 Juifs de France, 150 000 dans la zone occupée, le reste dans la zone libre du gouvernement de Vichy. En 1981, le professeur **Israël Guttman**, directeur du Centre *Yad Vashem* à Jérusalem en a conclu que les 715 000 âmes en zone libre incluaient les 150 000 Juifs de la métropole, ainsi que les Juifs d'Afrique du Nord. Dans sa « solution finale », le plan des Nazis aurait donc prévu d'inclure les Juifs d'Afrique du Nord. Les législations obligeant de déclarer les biens et les personnes n'avaient d'autre but que de faciliter l'expropriation et l'arrestation massive des Juifs le temps venu.

Cela dit, il est remarquable que dans son ensemble, la population musulmane montra une modération exemplaire, malgré la propagande haineuse de Radio Berlin (3000 agents œuvraient au Maroc à la solde des

Allemands) et les incitations et provocations du Service d'ordre légionnaire et des fascistes.

Le sultan s'opposa aux décrets antijuifs

Les mesures antijuives allaient contre la déclaration de Fès régissant le Protectorat. Bien qu'il ait paraphé les dahirs portant sur les lois raciales, le sultan aurait déclaré au Résident général **Noguès** : « Les Juifs marocains sont mes sujets, comme tous les autres sujets, et il est de mon devoir de les protéger contre l'agression. » Le sultan commença à manifester une attitude plus combattante envers la Résidence. Cela dit, les Juifs qui n'étaient pas de nationalité marocaine furent internés et les Juifs marocains continuèrent à endurer des mesures antijuives.

Une coupure d'agence de presse accompagnant un rapport transmis par la Résidence le 24 mai 1941 fait état de cette situation : « Nous apprenons de source sûre que les rapports entre le sultan du Maroc et les autorités françaises se sont sensiblement tendus depuis le jour où la Résidence appliqua le décret sur les mesures contre les Juifs, en dépit de l'opposition formelle du sultan. Le sultan s'était refusé de faire la différence entre ses sujets, tous, disait-il, « loyaux. »... À l'occasion de la fête du Trône, celui-ci invita au banquet les représentants de la communauté israélite qu'il plaça ostensiblement aux meilleures places... Les officiels français ayant montré leur étonnement, le sultan leur déclara : « Je n'approuve nullement les nouvelles lois antisémites... Comme par le passé, les Israélites restent sous ma protection et je refuse qu'aucune distinction ne soit faite entre mes sujets. » Cette sensationnelle déclaration a été vivement commentée par toute la population française et indigène. » En toute probabilité, la position du sultan évita l'aggravation des mesures antisémites au Maroc.

Dans ses mémoires *Regard d'un Juif marocain sur l'histoire contemporaine de son pays*, **Jacques Dahan** qui fut à la tête du Conseil des communautés israélites du Maroc de 1947 à 1956, avance à propos de l'action salvatrice présumée du sultan Ben Youssef en regard des mesures racistes du gouvernement de Vichy : « Ce mouvement de glorification posthume de

feu Mohamed V... n'était étayé d'aucun document historique.» Toutefois, il n'a pas eu connaissance du rapport de la Résidence du 24 mai 1941 (et d'autres). Dans son ouvrage *Mohammed V et les Juifs du Maroc à l'époque de Vichy*, **Robert Assaraf** souligne que le sultan ne signa le décret du statut des Juifs que le 31 octobre 1940, soit après deux mois de procrastination et qu'il résista longuement au décret promulgué le 22 août 1942. Entre ces deux décrets, il eut une rencontre discrète avec des représentants de la communauté juive et les assura de sa protection.

Notons que plusieurs autres rapports de la Résidence firent état de l'opposition du sultan aux mesures antisémites. En visite à Mogador au mois d'avril 1945, le sultan déclara : « Nous avons déployé Nos efforts pour freiner, limiter et modérer autant que possible les mesures prises à votre égard. Nous avons donné l'ordre à tous Nos représentants de veiller à ce qu'aucun mal n'advienne à Nos sujets israélites.»

Précisons également qu'au début de la guerre, le grand vizir **El Mokri** accueillit favorablement les mesures racistes. Selon lui, les Juifs faisaient fortune en trente ans et il fallait donc confisquer leurs biens tous les trente ans. Le Protectorat étant en vigueur depuis 28 ans, il était opportun de confisquer leurs biens dans les deux années à venir...

Les nationalistes de la zone Nord affichèrent un parti pris pronazi et antisémite. Dans les colonnes de la Voix nationale du 25 novembre 1940, **Abdelatif Sbihi** désirait remettre à leur place les Juifs et monter les esprits des Musulmans contre les Juifs. Il reprochait aux Juifs d'avoir plus que les Musulmans bénéficié de la richesse apportée par la France au Maroc de même que leur « investissement massif et tactique des professions libérales.» Il trouvait effronté le fait que « ce peuple d'accapareurs » ait l'audace de présenter l'établissement des Juifs en Palestine sur un pied d'égalité avec les Musulmans. Il demanda la suppression du journal communautaire *L'Avenir illustré* qu'il qualifia de sioniste. Avant la guerre, le leader nationaliste du Nord marocain, **Makki Naçiri** menaça les Juifs « de la plus grande guerre des races de l'histoire contemporaine » s'ils ne cessaient de soutenir les sionistes de Palestine. En 1938, il déclara dans une

émission radiophonique : « Nous haïssons la France ennemie de l'islam et de la religion, surtout parce qu'elle est gouvernée par des athées et des Juifs, par Léon Blum en particulier. » Des tracts allemands distribués à profusion dans la zone Nord incitèrent les Musulmans à s'insurger contre la France et la domination juive : « Le Juif vous ronge comme la vermine ronge la brebis... L'Allemagne enferme et pourchasse les Juifs et confisque leurs biens. Si vous n'étiez pas esclaves de la France, vous pourriez agir de même. » Dans le journal *Difaa*, le nationaliste **Brahim Ouazanni** reprocha à la France « sa volonté d'assimiler la race marocaine, pure et libre, au groupe ethnique français mêlé de sang juif odieux. » **Abdelhaq Torrès** célébra la chute de Paris aux mains des Allemands et se rendit en visite officielle à Berlin. Il exhorta les Français à ne pas accueillir des réfugiés juifs d'Europe. Son journal *El Horiya* préconisa un Statut des Juifs encore plus draconien. Il fut reçu en grande pompe par le maréchal allemand Göring et prit contact avec l'amiral Canaris chef du service de renseignements militaires de l'Allemagne nazie.

En France, le journal *Er Rachid* fondé par **Mohamed Al-Maadi** et financé par les Allemands adopta les théories antisémites, tout en reprochant à Vichy sa politique de timidité et de suspicion envers les Arabes. Il milita pour l'alliance islamo-allemande. Cela dit, dans les gares de France, le passage de la zone libre à la zone occupée demeurait interdit « aux Juifs, aux Arabes et aux gens de couleur. » Al-Maadi fonda un bureau de recrutement pour la Brigade Nord-Africaine que les Nazis dénommèrent la SS Mohamed et milita également pour l'indépendance du Maghreb avec le soutien allemand. Son mouvement eut une antenne marocaine mais son importance fut toutefois dérisoire.

Cela dura jusqu'au débarquement américain du 8 novembre 1942 ?

Le débarquement américain fut d'un très grand soulagement pour les Juifs. Toutefois, la Résidence continua d'appliquer ses lois discriminatoires. **M. Poussier**, Chef de l'administration civile, convoqua les notables de la communauté juive de Casablanca et les tint responsables advenant le cas

de la tenue de manifestations pro-gaullistes. À Béni Mellal, le caïd local et le Contrôleur civil français annoncèrent que tout Européen qui le désirait pouvait occuper une maison appartenant à des Juifs. Ces derniers n'eurent que 48 heures pour aller se trouver un autre logis. Au Tafilalet, les ventes de propriétés à des Juifs depuis 1918 furent annulées, les propriétés revenant à leurs vendeurs musulmans.

Dans ses mémoires *Crusade in Europe* publiées en 1948, le général américain **Dwight D. Eisenhower** écrivit : « Les Alliés déclarèrent qu'à condition que les forces françaises et la population civile obéissent aux ordres de Darlan de coopérer militairement avec nous, nous ne dérangerons pas le contrôle administratif français de l'Afrique du Nord. » L'amiral **François Darlan** était commandant des forces françaises de l'Afrique du Nord et successeur désigné de Pétain, haï par les gaullistes, mais aussi par les vichystes : les premiers pour sa collaboration avec les Allemands, les seconds pour sa nouvelle collaboration avec les Américains. Il sera d'ailleurs assassiné par un gaulliste le 24 décembre 1942. Pour revenir à Eisenhower, ce dernier comprit que la collaboration de Darlan serait assurée à la condition que l'administration de Vichy (avec ses lois raciales) demeure en place. Toutefois, les soldats juifs américains et l'opinion publique aux États-Unis et en Grande-Bretagne exigèrent la fin des lois raciales, ordonnée par Eisenhower le 16 novembre 1942. Mais ces lois furent maintenues, l'administration vichyste s'évertuant à mettre en garde les Américains de ce que toute relaxation des lois raciales antijuives pourrait déclencher des émeutes arabes.

Lors de la Conférence de Casablanca le 14 janvier 1943, le Résident général Noguès déclara au président Roosevelt : « Ce serait triste si la France gagnait la guerre simplement pour ouvrir la voie aux Juifs pour qu'ils contrôlent les professions et les affaires en Afrique du Nord. » Roosevelt aurait abondé en son sens en conseillant de ne pas restituer aux Juifs leurs droits sous prétexte qu'ils étaient déjà largement surreprésentés dans les professions. Quant à De Gaulle, il prit à part les représentants de la communauté juive en déclarant : « Je sais et je n'ignore rien des épreuves

qui ont été infligées à vos coreligionnaires, et du drame que vous avez vécu.» Le 10 février 1943, le Congrès juif mondial demanda haut et fort la restauration complète des droits humains en Afrique du Nord.

Le dahir entériné le 31 mars 1943 abrogea les lois racistes au Maroc.

En Algérie, les lois raciales furent abolies le 14 mars de la même année, mais ce ne fut qu'au mois de septembre que la citoyenneté française fut restaurée aux Juifs d'Algérie. La situation des Juifs s'améliora du fait de la pression exercée par les résistants et les Alliés et de l'intervention de **De Gaulle** qui avait la charge du *Comité français de libération nationale*.

Quel fut le rôle du sultan durant la Seconde Guerre mondiale ?

Le sultan se voyait courtisé par la Résidence qui, par son biais, pouvait faire accepter le régime du Protectorat. Il se voyait également courtisé par le mouvement nationaliste qui était conscient de ce que le support du sultan était indispensable à la réussite de son projet visant à ce que le Maroc accédât à l'indépendance. Il se devait d'être prudent. Néanmoins, le sultan fit obstacle aux lois raciales antijuives instituées par le régime vichyste et il rappela au Résident général **Charles Noguès** que le Maroc n'avait pas signé d'armistice avec l'Allemagne et que par conséquent ses sujets ne s'opposeraient pas au débarquement américain. Dans les faits, plusieurs milliers de soldats marocains périrent durant la Seconde Guerre mondiale en combattant aux côtés des Alliés.

Le 8 novembre 1942, 107 000 soldats de l'armée américaine débarquèrent simultanément sur la côte atlantique marocaine aux environs de Casablanca, de Safi et de Port Lyautey ainsi qu'à Alger et à Oran (opération *Torch*). Parce qu'il n'avait pas reçu d'ordre par écrit, le Résident général Noguès ordonna aux soldats français de s'opposer aux Américains. Mais l'avancée des troupes américaines fut rapide et décisive et un millier de soldats français furent tués. Le général américain **Georges Smith Patton** déclara : « Tout cela n'est que de l'entraînement avant d'affronter les vrais s..... en Europe ! » En s'implantant au Maroc, l'armée américaine empêcha

l'Allemagne d'établir des bases qui auraient pu prolonger la bataille de l'Atlantique. Les sous-marins allemands (les U-Boot) torpillaient les convois maritimes américains et canadiens qui se rendaient en Angleterre. Les 65 000 soldats américains déployèrent leurs bases aux environs de Casablanca, de Marrakech et d'Agadir. Le débarquement qui se tint le 8 novembre 1942 mit fin de justesse à la tenue d'un pogrom ouvertement préparé à Casablanca par les fascistes français de la Légion française des combattants et du *Service d'ordre légionnaire*. Le quartier juif fut néanmoins saccagé par la populace qui profita du désordre qui régna lors du bombardement de la ville.

Samuel D. Lévy notait alors dans son carnet personnel : « Les bombes crépitent de toute part... La mobilisation générale est décrétée... Nos amis arrêtés et mis en cellule pour pseudo-gaullisme... Et cependant, personne ne proteste ; au contraire, un grand espoir envahit tous les cœurs.... C'est demain que la Légion va attaquer le Mellah. Attention ! Ne sortons pas de chez nous. Barricadons-nous-y ou éloignons-nous vers quelque endroit plus sûr ! Le 15 novembre 1942 devait être la Saint-Barthélemy des Juifs... et d'autres aussi. L'organisation d'un si noir dessein était déjà arrêtée et comprenait le Maroc tout entier. Ce devait être un pillage tout en règle des magasins et des maisons, un vrai massacre. Plusieurs étaient déjà désignés à la fureur des assaillants (900 à Casablanca) dont un grand nombre d'entre eux préparaient déjà quelque chose de soigné à l'allemande. Un si beau plan ne se réalisa pas heureusement, au grand désappointement des conjurés : ils tardèrent quatre jours à le mettre à exécution. Les Américains débarquèrent le 9 novembre et entrèrent à Casablanca le 11, anniversaire de l'armistice. Hélas, quels tristes jours jusqu'au 11 novembre ! Mais par contre, quelle délivrance miraculeuse ce jour-là ! »

Retiré au Portugal en 1943, le général Noguès sera condamné par contumace à 20 ans de travaux forcés.

Le sultan ne réagit pas immédiatement aux manifestations antijuives à Béni-Mellal en 1942 (ni à celles de Sefrou et de Meknès en 1944). Durant l'été 1942, il recommanda aux membres d'une délégation juive de

tranquilliser les Juifs marocains et que rien de fâcheux ne saurait les atteindre. En 1944, à l'occasion de la Fête du Trône, il s'adressa aux représentants juifs : « Tout comme les Musulmans, vous êtes mes sujets et comme tels, je vous protège et vous aime, croyez bien que vous trouverez toujours en moi l'aide dont vous avez besoin. Les Musulmans sont et ont toujours été vos frères et vos amis.»

L'APRÈS-VICHY

Quel aura été l'effet de la débâcle française durant la Seconde Guerre mondiale ?

La débâcle française en 1940 et le débarquement américain en novembre 1942 ont fait prendre conscience aux nationalistes marocains de la vulnérabilité de la France. La Résistance en fut déstabilisée. Par ailleurs, lors de la Conférence de Casablanca et au cours d'un entretien privé entre le sultan **Ben Youssef** (futur roi **Mohamed V**) et le Président américain **Franklin D. Roosevelt**, ce dernier lui donna son appui en faveur de l'indépendance du Maroc. Au cours de cette conférence de Casablanca, il y eut présents outre le président américain, le général **De Gaulle** et le Premier ministre britannique **Winston Churchill** réunis pour s'entendre sur la planification des prochaines étapes de la guerre. Pour les nationalistes, la promulgation de la Charte atlantique en 1941 et notamment la clause déclarant le droit de tous les peuples de former leur propre gouvernement fit voir les États-Unis sous un œil très favorable.

Durant la guerre, le mouvement nationaliste cessa temporairement sa campagne en faveur de l'indépendance et le sultan offrit son appui à la France. Pourtant, certains nationalistes souhaitaient un rapprochement avec l'Allemagne qui avait donné son soutien à la résistance marocaine lors de la révolte d'**Abd El Krim** dans le Rif. La présence de la commission italo-allemande, composée de 150 personnes qui vinrent inspecter les troupes françaises au Maroc, mit encore plus en évidence la faiblesse des Français, d'autant plus qu'ils étaient divisés entre collaborateurs et gaullistes.

Au pouvoir au Maroc depuis le mois de juin 1943, les gaullistes ne se précipitèrent pas pour changer le statut politique prévalant au Maroc. Il va

sans dire que la confusion régna en Afrique du Nord. Tout d'abord entre les camps pro-pétainistes et pro-gaullistes. Le 26 mai 1944, soit une dizaine de jours avant le débarquement allié en Normandie, le maréchal Pétain déclarait à Nancy : « Aucun français ne doit se mêler à ce conflit... Ce serait lamentable pour vous et pour la France... Acceptez, comme je suis obligé de les accepter moi-même, les épreuves qu'on vous envoie. Ces épreuves sont terribles, mais elles seront d'autant moins terribles que vous n'y prendrez pas part... Ayez confiance dans l'avenir de la France.»

Les camps pro-pétainistes et pro-gaullistes craignaient la poussée nationaliste. Le virement pro-américain progressif des Français ne mit pas fin à leur méfiance envers l'attitude anticoloniale des Américains et l'administration française fit tout ce qu'elle put pour empêcher le dialogue entre les nationalistes et le gouvernement américain.

Et pendant ce temps-là, des dizaines de milliers de Nord-africains combattaient au côté des alliés...

Qu'en fut-il des nationalistes marocains ?

Le parti de l'Istiqlal fut fondé en 1944 et un manifeste d'indépendance signé par 66 personnalités (dont une femme) fut remis au Résident général, aux Alliés et au sultan le 11 janvier de la même année. Deux semaines plus tard, les signataires du manifeste furent incarcérés. Ils furent relâchés au cours des deux années qui suivirent leur arrestation. Lorsque des troubles nationalistes éclatèrent en 1944, le **Général Leclerc** refusa d'utiliser la troupe pour contrer des émeutes. Il déclara : « Je suis ici pour entraîner des Marocains qui vont bientôt aller se battre avec nous, mourir avec nous. Il n'est pas question pour moi que des Marocains tuent d'autres Marocains ! » Ouazzani revint d'exil en 1946 pour fonder le Parti Démocrate de l'Indépendance (PDI) qui se démarqua de l'Istiqlal d'Allal Al-Fassi, car il lia la lutte pour l'indépendance au combat pour la démocratie.

Un nouveau Résident général plus conciliant, **Erik Labonne**, fut installé en 1946 mais une partie de l'administration française s'opposa vivement à sa politique. Le sultan fit « la grève du sceau », refusant d'entériner les

dahirs proposés par la Résidence. Quant au parti de l'Istiqlal, il augmenta ses adhérents qui comptèrent en 1947 une douzaine de milliers de personnes qui avaient fait le serment d'adhésion suivant : « Je jure par Dieu devant le Coran sacré d'être fidèle à ma religion, à ma patrie, à mon roi et au parti de l'Istiqlal, d'appliquer les décisions prises et de les garder secrètes.»

Le sultan - qui avait été décoré Compagnon de la Libération en 1943 par De Gaulle - fut invité à participer aux festivités de la Libération à Paris en 1945. Il rappela à De Gaulle que le Protectorat était un régime transitoire « entre le Maroc d'autrefois et un État libre et moderne.» De Gaulle répondit qu'il étudierait les modalités une fois que la IV^e République aura adopté sa constitution. Or, il se retira de la scène politique en 1946 et n'y revint qu'en 1958.

Quelle leçon les Juifs du Maroc tirèrent-ils de la vie sous le régime de Vichy ?

Depuis le début du Protectorat, le leadership de la communauté juive exprimait régulièrement sa gratitude envers l'action bienfaitante de la France, louant son rayonnement en tant que pays de liberté d'égalité et de justice, tout en soulignant sa fidélité à sa Majesté chérifienne le sultan du Maroc. Il va sans dire que l'image de la France se dégrada considérablement à leurs yeux.

Samuel D. Lévy notait dans son carnet personnel : « À titre d'exemple, voici des extraits d'un article écrit par un journaliste éminent qui se faisait comme un point d'honneur d'être le paladin des grands idéaux de justice, de liberté et d'humanité. Il serait piquant de les mettre en parallèle avec ses écrits d'avant 1940. « Aujourd'hui, beaucoup des idoles que nous avons adorées, le monde n'en veut plus. Nous avons reconnu à temps que leur chute allait entraîner la chute de la patrie elle-même et nous nous sommes désolidarisés de l'illusion qu'elles représentent... Les dieux dont nous peuplions notre paradis étaient tout de même l'ombre des vrais dieux, des anciens dieux. Mais l'ombre trompeuse. On ne s'y est pas laissé prendre.

On a confondu à plaisir la France et nos rêves... mais la France reste là. Et c'est même pour l'humanité le meilleur gage d'avenir et d'un bel avenir... La France vivante retrouvera d'autres dieux plus grands, plus vrais que ceux par lesquels elle a failli mourir. Certes, tous les martyrs sont féconds, sauf ceux qu'engendre l'erreur obstinée.» On est stupéfait et écoeuré devant de tels jeux de passe-passe venant d'un tel homme. Qu'écrirait-il demain si les idées démocratiques l'emportaient sur l'obscurantisme et la barbarie ? »

Samuel D. Lévy avait rédigé ces lignes durant les heures sombres de Vichy. Deux ans plus tard, il écrivit en mai 1943, 6 mois après le débarquement américain et le lendemain du triomphe allié en Tunisie : « Voici ce qu'écrit ce même Petit Marocain, ce même Isis répondant ainsi lui-même à ma question... « C'est justement en luttant constamment contre un nationalisme trop étroit que l'esprit français a poli cette habitude de juger de haut et de loin qui a fait de lui pendant tant de lustres, l'arbitre de la pensée humaine. Ainsi, la France républicaine doit être animée d'un esprit assez humain pour absorber sans crainte et sans scrupule tout ce qui est assimilable à sa nature. Nous savons assez maintenant que les querelles confessionnelles et les exclusivismes racistes sont le fait de peuples au cerveau affaibli, sans personnalité, sans puissance d'absorption et qui n'ont défendu leur quelconquerie nationale et celle de l'intolérance. Ce sont des armes avec lesquelles on se blesse soi-même. « On aura tout vu ! »

Après la Libération, quelques incidents survinrent dans plusieurs villes dont Sefrou en juillet 1944, et Meknès en septembre de la même année. Ils étaient l'œuvre de Musulmans, mais il semble bien qu'ils furent incités par des pétainistes qui n'acceptaient pas que les Juifs se réjouissent avec ostentation de la victoire des Alliés. À Sefrou, 400 goumiers saccagèrent le Mellah, sans être retenus par leurs officiers français. À Meknès où des affiches invitaient « les vrais Musulmans à rompre avec les Juifs », la police n'intervint que plusieurs heures après le déclenchement des troubles.

Malgré la législation humiliante du régime de Vichy, bien des Juifs renouvelèrent leur confiance en la France. Ainsi, **Is. D. Abbou** concluait ainsi son ouvrage *Musulmans andalous et Judéo-espagnols* : « En dépit de cette expérience décevante, le Juif marocain dont la culture est essentiellement française est resté un ami et un admirateur de la France, pays dont il est imprégné de l'Histoire et de la Littérature. Il ne peut oublier que c'est la France de la révolution, la France des Droits de l'Homme, qui fut à l'origine de son émancipation et cette France, telle qu'il l'a conçue, reste toujours la même dans son esprit ; mais la France ne semble pas avoir saisi tout l'intérêt qu'elle peut tirer d'un redressement de sa politique à l'égard des Juifs et ceci est bien dommage. » Serait-ce là une façon indirecte de réclamer la nationalité française aux ressortissants juifs du Maroc ?

Beaucoup furent reconnaissants au roi Mohamed V de s'être opposé aux mesures raciales, bien qu'elles continuèrent d'être appliquées. Il est fort probable que si les choses n'allèrent pas plus loin, c'est grâce à la position du sultan. Dans l'ensemble, les Juifs du Maroc furent convaincus de l'affection sincère du sultan envers ses sujets juifs. Certains s'identifièrent au combat pour l'indépendance du Maroc. Une génération plus tard, le dirigeant de la communauté marocaine **David Amar** déclara : « À l'heure où tous les pays devenaient des enfers pour les Juifs, il a été notre bouclier. L'histoire s'en souviendra, le monde juif n'oubliera jamais. »

Pour la grande majorité de la population juive, la dignité ne pouvait être retrouvée qu'avec un État d'Israël indépendant. En 1948, Samuel D. Lévy qui fut l'inspirateur de nombreuses institutions éducatives et caritatives juives au Maroc déclarait : « Mes amis, en fait d'activité, il n'en est pas de plus noble que celle que nous déployons pour la reconstruction d'*Érets-Israël*, c'est-à-dire celle qui va rendre à un peuple qui a une histoire, la plus tragique, mais aussi la plus belle et la plus lourde de sens de toutes, le pays où ont vécu ses ancêtres pendant des millénaires... Plaise au ciel que je puisse faire partie de quelque *Aliya* qui me procurera le privilège d'aller saturer mes poumons de l'atmosphère libre d'*Érets-Israël* et de labourer de mes mains cette terre aimée. »

REPÈRES HISTORIQUES SUR LA PÉRIODE DE VICHY AU MAROC

1. DATES CLEF :

31 octobre 1940	: Accès aux fonctions publiques interdit aux Juifs
2 juin 1941	: Recensement des Juifs
5 août 1941	: Accès des Juifs aux professions libérales limité
19 août 1941	: Arrêté viziriel ordonnant aux Juifs de réintégrer les quartiers juifs
8 novembre 1942	: Débarquement américain au Maroc
16 novembre 1942	: Le général Eisenhower exige l'abolition des lois racistes
31 mars 1943	: Abrogation des lois racistes au Maroc

2. JUIFS DE MOGADOR :

La liste des Juifs recensés à Mogador durant la Seconde Guerre mondiale peut être trouvée sur le site www.melca.info en y faisant une recherche du mot Recensement.

3. BIBLIOGRAPHIE :

Livres :

- 4.1 Abitbol Michel, Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy, Maisonneuve et Larose, 1983
- 4.2 Assaraf Robert, Une certaine histoire des Juifs du Maroc, Jean-Claude Gawsewitch Éditeur, 2005
- 4.3 Assaraf Robert, Mohammed V et les Juifs du Maroc, Plon, 1997
- 4.4 Bensoussan David, Il était une fois le Maroc, Les Éditions Du Lys, 2010
- 4.5 Oliel Jacob, Les camps de Vichy, Maghreb-Sahara, 1939-1944, Éditions Du Lys, 2005
- 4.6 Satloff Robert, Among the righteous, Lost stories from the holocaust long reach into Arab lands, Public Affairs, 2006

Articles :

- 3.6. Between Vichy Antisemitism and German Harassment: The Jews of North Africa during the Early 1940s, Michael M. Laskier, *Modern Judaism*, Vol. 11, No. 3. (Oct. 1991), pp. 343-369
- 3.7. The Allied War Effort and the Jews, 1942-1943, Richard Breitman, *Journal of Contemporary History*, Vol. 20, No. 1. (Jan. 1985), pp. 135-156